

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE L'INFORMATION
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTSPortant nomination des membres du
Conseil Consultatif des Programmes
Radiophoniques

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;

VU le décret n° 147/PR du 16 Mai 1967 portant formation du Gouver-
nement ;VU le décret n° 90/PR/MIJS du 21 Mars 1967 portant attributions,
organisation et fonctionnement du Ministère de l'Information,
de la Jeunesse et des Sports ;VU le décret n° 92/PR/MIJS du 21 Mars 1967 portant création auprès
du Ministère de l'Information, de la Jeunesse et des Sports du
Conseil Consultatif des Programmes Radiophoniques ;Sur proposition du Ministre de l'Information, de la Jeunesse et des
Sports,

Le Conseil des Ministres entendu,

/) E C R E T E

ARTICLE 1er. - Sont nommés membres du Conseil Consultatif des Programmes Radiophoni-
ques, les personnalités dont les noms suivent :

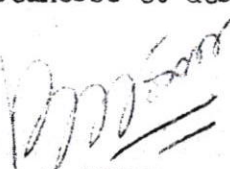
MM. AYAYI François	Représentant le Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan
KPOENOU Raphaël	Représentant le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et du Tourisme
SAVOEDA Gustave	Représentant le Ministère des Affaires Etrangères
CAPO-CHICHI René Roger	Représentant le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
LOCOSOU Vincent	Représentant le Ministère de la Justice et de la Législation
DETEN-HONVO Michel	Représentant le Ministère des Travaux Publics
ADEOUSSI Hilédi Pierre	Représentant le Ministère des Transports, Postes et Télécommunications
GANGBO Samuel	Représentant le Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales
TOUPE Yves	Représentant le Ministère du Développement Rural et de la Coopération
Richard DOGBEH	Représentant le Ministère de l'Education Nationale
DODDE Septime	{ En vertu de l'article V du Décret n° 92/PR/ MIJS. du 21-3-67.
PRUDENCIO Eustache	

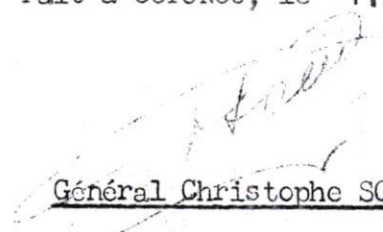
ARTICLE 2. - Les membres ci-dessus désignés sont nommés pour deux ans renouvelables.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./-

Fait à COTONOU, le 17 Novembre 1967

Par le Président de la République,
Le Ministre de l'Information,
de la Jeunesse et des Sports


R. DOSSA


Général Christophe SOGLO

Ampliations :

PR 4 - CS 6 - MIJS 4 -
SGG 4 - IAA 1 - Gde.Chanc. 1
Ministères 10 - DGI 4 - Radio 2
Intéressés 12 - JORD 1 - DGAJL 2.